

## Périodiques non canadiens

● (1820)

Et le résultat du vote ayant été annoncé:

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je crois que, par mégarde, on m'a compté deux fois. Je ne veux pas que mes collègues trouvent que j'exagère. Je crois qu'on m'a compté deux fois parce que j'ai changé de place. Il y aurait lieu de ne compter que la première fois.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Pour répondre au rappel au Règlement du député de Grenville-Carleton (M. Baker), il sera très facile, j'en suis persuadé, de vérifier les dossiers pour voir si une ou deux voix ont été comptées à ma gauche. En raison des chiffres annoncés, il est évident, de toute façon, qu'aucun résultat précis n'a été inscrit. Aussi, nous pouvons vérifier les dossiers et s'assurer que le hansom indique avec précision le nombre de voix.

[Français]

**M. Prud'homme:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Saint-Denis invoque le Règlement.

**M. Prud'homme:** Monsieur le président, je voudrais simplement invoquer le Règlement comme c'est notre droit. Il faudrait s'assurer que l'honorable député qui vient de dire de quelle façon il a voté est bien le seul à avoir voté ainsi. Mais, si j'ai bien vu, je crois que d'autres députés sont dans la même situation, et j'aimerais bien qu'ils disent à la Chambre de quel côté ils veulent voter au sujet du vote que nous venons de prendre. Il serait certainement préférable que l'on rectifie immédiatement ce qui sera publié demain au hansom.

[Traduction]

**M. Mazankowski:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, en réponse aux observations du député. Je crois que vous, monsieur l'Orateur, avez exposé la position clairement. Le compte rendu indiquera comment j'ai voté, et la première fois est la bonne.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, par la même occasion, pourriez-vous dire à la Chambre ce que vous comptez faire au sujet du député de Mississauga (M. Abbott), qui est sorti en plein milieu du vote sur l'amendement à la motion n° 7.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'espérais qu'aucune de ces questions ne serait portée à l'attention de la Chambre. Il semble qu'effectivement un certain nombre de députés à ma gauche aient voté deux fois. J'espère que si, après vérification, il s'avère que des députés ont voté une deuxième fois, la Chambre conviendra qu'ils l'ont fait par inadvertance, comme ils l'ont expliqué. Sauf erreur, c'est la première fois qui doit compter. Cela ne modifie nullement le résultat.

Quant au rappel au Règlement concernant le député de Mississauga (M. Abbott) en sortant il a, sans contredit, enfreint une coutume et une règle de la Chambre voulant qu'aucun député ne se lève ou ne se déplace pendant un vote. Il ne fait aucun doute que pendant le vote sur l'amendement à la motion n° 7, le député de Mississauga s'est levé, pendant qu'on comptait les voix. Il a repris son siège pendant le vote contre l'amendement, puis, s'étant levé, il a quitté la Chambre, ce qui n'est certes pas réglementaire. Fort heureusement pour la Chambre, ses actions, je le répète, ne changent en rien le résultat du vote. Pour l'instant, il vaudrait mieux que la présidence, je crois, étudie la question pour voir si des mesures s'imposent à l'égard du député.

[M. l'Orateur.]

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pour ce qui est des deux prochains votes portant sur les motions n° 8 et 9, il a été convenu qu'elles se rattachent à la motion n° 7. Nous aimerions manifester notre appui aux amendements, et notre opposition au bill en précisant qu'il y a division, et puis disposer de cette partie du bill sans vote inscrit.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. La Chambre est-elle d'accord, la motion n° 7 ayant donné des résultats très simples, pour déclarer la motion n° 8 rejetée sur division, tout comme la motion n° 9?

**Des voix:** D'accord.

(La motion n° 8 de M. Friesen est rejetée.)

(La motion n° 9 de M. Friesen est rejetée.)

**M. l'Orateur:** Le vote sur la motion n° 11 inscrite au nom du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) est différé. Doit-on procéder comme pour les deux motions précédentes?

**Une voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Le vote porte sur la motion n° 11.

(La motion n° 11 de M. Wenman, mise aux voix, est rejetée.)

## (Vote n° 108)

POUR  
Messieurs

Alexander	Hnatyshyn	Muir
Baker	Holt (M <sup>me</sup> )	Munro
(Grenville-Carleton)	Hurlburt	(Esquimault-Saanich)
Baldwin	Jarvis	Murta
Balfour	Johnston	Neil
Beatty	Jones	Nielsen
Cadieu	Kempling	Oberle
Clarke	Knowles	O'Sullivan
(Vancouver Quadra)	(Norfolk-Haldimand)	Paproski
Coates	Korchinski	Roche
Cossitt	Lambert	Rynard
Crouse	(Edmonton-Ouest)	Schellenberger
Dinsdale	Lawrence	Scott
Elzinga	MacLean	Smith
Epp	Malone	(Churchill)
Forrestall	Masniuk	Stanfield
Friesen	Mazankowski	Stewart
Hamilton	McCleave	(Marquette)
(Qu'Appelle-Moose	McGrath	Towers
Mountain)	McKenzie	Wenman
Hamilton	McKinley	Whittaker
(Swift Current-	McKinnon	Wooliams
Maple Creek)	Mitges	Yewchuk—58.

CONTRE  
Messieurs

Anderson	Caron	Gauthier
Andras	Clermont	(Roberval)
(Port Arthur)	Collenette	Gauthier
Basford	Comtois	(Ottawa-Vanier)
Beaudoin	Condon	Gillespie
Bécharde	Cullen	Goodale
Bégin (M <sup>lle</sup> )	Cyr	Gray
Benjamin	Demers	Guay
Blackburn	Douglas	(Saint-Boniface)
Blais	(Bruce-Grey)	Guilbault
Blouin	Douglas	Harquail
Boullanger	(Nanaimo-Cowichan-	Herbert
Bussièrès	Les lles)	Isabelle
Caccia	Drury	Knowles
Cafik	Dupras	(Winnipeg-
Campagnolo (M <sup>me</sup> )	Duquet	Nord-Centre)
Campbell (M <sup>lle</sup> )	Ethier	Lachance
(South Western Nova)	Faulkner	Lajoie
Campbell	Flynn	Lalonde
(LaSalle-Émard-Côte	Foster	Lang
Saint-Paul)	Fox	Langlois
Caouette	Francis	Laniel
(Villeneuve)		